

---

# SAMU SOCIAL 69

Rapport d'activité

---

**2023**

---

**alynea**  
**samusocial69**  
Mettre l'exclusion dehors.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE SAMU SOCIAL 69.....</b>	<b>4</b>
1.1. L'équipe de jour.....	4
1.2. La cheffe de service.....	4
1.3. L'assistante administrative et logistique.....	4
1.4. Expérimentation d'un 11 <sup>ème</sup> poste.....	4
1.5. L'équipe de nuit.....	5
1.6. Les locaux.....	5
1.6.1. Flotte de véhicules.....	5
1.6.2. Les couvertures.....	5
1.6.3. Eau.....	6
<b>2. LE PUBLIC.....</b>	<b>6</b>
2.1. Le nombre de personnes rencontrées.....	6
2.2. Les territoires.....	8
2.3. Les caractéristiques du public.....	9
2.3.1. Composition familiale.....	9
2.3.2. Répartition par âge.....	10
2.3.3. Les familles.....	10
2.3.4. Les mineur-e-s.....	10
2.3.5. Les personnes âgées.....	10
2.3.6. Les jeunes majeur-e-s.....	11
2.3.7. Les femmes.....	11
2.3.8. Les décès en 2023.....	11
<b>3. L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRE.....</b>	<b>12</b>
3.1. Signalements 115.....	13
3.2. L'approche territoriale.....	14
3.3. Le contenu des interventions.....	17
3.4. Alerter.....	18
3.5. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.....	18
3.5.1. Les personnes accompagnées.....	19
3.5.2. Les fins d'accompagnements en 2023.....	20
3.6. Accompagnement et accès aux soins.....	24
3.6.1. La PASS mobile.....	24
3.6.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF.....	25
3.7. Représenter, sensibiliser, former et témoigner.....	25
3.7.1. Samu Social et partenariat.....	25
3.7.2. La formation : accueil d'étudiants et interventions en école.....	26
3.7.3. Immersions et visites officielles.....	26
3.8. PROJETS LOISIRS.....	26
<b>PERSPECTIVES 2024.....</b>	<b>28</b>

## INTRODUCTION

L'année 2023 est marquée au Samu Social 69 par des indicateurs à la hausse, reflet d'une massification du sans-abrisme et d'une crise du logement sans précédent dans le Rhône.

Les délais d'accès à l'hébergement ont atteint 22 mois en moyenne, tous types de ménages confondus. 14000 personnes ont réalisé une demande d'hébergement auprès de la Maison de Veille Sociale.

Les professionnel·le·s du Samu Social sont les témoins de cette crise du logement :

- + 32 % de personnes différentes rencontrées par rapport à 2022
- + 40 % de signalements par rapport à 2022
- + 45 % de personnes isolées rencontrées par rapport à 2022
- + 14,6 % de familles rencontrées par rapport à 2022
- + 15% de mineur·e·s rencontrés par rapport à 2022
- 47 mineur·e·s non accompagnés rencontrés en 2023 (8 en 2022)
- + 50 % de couvertures distribuées par rapport à 2022
- 40% de personnes accompagnées accédant à l'hébergement par rapport à 2022

Les personnes sans-abri et sans domicile subissent quotidiennement les effets de cette crise.

La massification du sans-abrisme a des effets sur les services de premier recours : saturation de la domiciliation en accueil de jour, augmentation de la fréquentation des bains douches, augmentation de la fréquentation des lieux de distribution alimentaire entraînant plus de faits de violence, service de premier recours accessible uniquement aux personnes domiciliées dans l'accueil de jour (douche, machine à laver...), etc.

Les professionnel·le·s du Samu Social continuent de travailler l'accès au droit commun. Face aux portes fermées, face aux files d'attente, il faut persévérer pour ne pas générer du non-recours. Les professionnel·le·s continuent à inventer, à accompagner, à discuter, à évaluer, à orienter pour l'accès aux droits des personnes rencontrées et accompagnées... Dans l'aller-vers, les professionnel·le·s du Samu Social tissent du lien par un travail de dentelle et continuent à porter l'espoir avec et pour les personnes, en vue d'un accès aux droits de tous.

# 1. LE SAMU SOCIAL 69

## 1.1. L'équipe de jour

L'équipe est constituée de 10 travailleur·euse·s sociaux.

L'équipe au 31 décembre 2023 :

### **RIVE GAUCHE**

- Maïlys PILLET-GERARD (Assistante Sociale)
- Emile FANTOVA (Travailleur social)
- Sophia COASNE (Éducatrice spécialisée)
- Thierry BESSON (Éducateur spécialisé)
- Emilie DEANDREIS (Assistante sociale)
- Garance CLERC AUFRERE (Stagiaire assistante sociale)

### **RIVE DROITE**

- Agathe LE GOFF (Éducatrice spécialisée)
- Fabienne TONGONDA (Éducatrice spécialisée)
- Dana CROIZET (Assistante sociale)
- Niels PRUE (Educateur spécialisé)
- Daniela KAMBUROVA (Educatrice spécialisée)

## 1.2. La cheffe de service

Angéline FORGET a poursuivi sa mission sur cette année 2023 permettant de stabiliser le travail d'accompagnement de l'équipe et de déployer de nouveaux axes de travail.

## 1.3. L'assistante administrative et logistique

Poste indispensable au bon fonctionnement du service et du pôle de veille sociale, il est occupé par Donia OUERTANI.

Ce poste permet une meilleure logistique du Samu Social et libère du temps à la cheffe de service, à la coordinatrice des équipes de nuit et à l'équipe, temps dédié aux personnes accompagnées. Quelques-unes des nombreuses missions de l'assistante :

- Gestion de la flotte des véhicules
- Gestion des stocks d'eau et de couvertures
- Gestion administrative du service
- Support administratif du collectif Inter actions de rue dont fait partie le Samu Social
- Archivage
- Diverses missions administratives et organisationnelles

## 1.4. Expérimentation d'un 11<sup>ème</sup> poste

Au sein de l'équipe, plusieurs professionnel·le·s sont à temps partiel : congés parental, mandat syndical, mandat CSE. Afin de compenser ces absences, l'équipe a pris la décision de créer un 11<sup>ème</sup> poste de soutien. Une personne a été recrutée à 80% de janvier à juin 2023. Elle réalisait uniquement des journées de réponse aux signalement 115. Elle participait une semaine sur deux à la réunion d'équipe et systématiquement à l'APP.

Nous tirons collectivement deux constats principaux de cette expérimentation :

- Un constat positif car ce poste a permis de dégager du temps d'accompagnement aux travailleur·euse·s sociaux.
- Un constat en demi-teinte pour le salarié, ce poste en satellite ne permettant pas de se sentir totalement appartenir à l'équipe et provoquant de la frustration sur le suivi des situations qui basculent systématiquement sur le reste de l'équipe.

La compensation des temps partiels reste en question pour l'année 2024. La continuité de service sur le 115 entraîne une réduction du temps d'accompagnement du fait des temps partiels dans le service. Or, la création de ce 11<sup>ème</sup> poste est efficace pour l'équipe mais questionnant pour la personne occupant le poste.

## 1.5. L'équipe de nuit

L'équipe de nuit a été composée<sup>1</sup>, sur l'hiver 2023-24 de 9 personnes : 1 coordinatrice, 5 travailleur·euse·s sociaux et 3 infirmier·e·s, présents du 1<sup>er</sup> au novembre 2022 au 31 mars 2023. L'équipe répond aux signalements du 115 de 17h à 1h30 du matin.

Un rapport d'activité dédié est disponible.

## 1.6. Les locaux

Les locaux du Samu Social sont situés dans le quartier de la Part-Dieu. Point de départ des différentes activités du service, ce local en centre-ville permet à l'équipe de se déplacer aisément en voiture, vélo, transports en commun ou à pied. Initialement prévu à la fin de l'année 2021, le projet de déménagement a été repoussé à 2025.

Cette année, un réaménagement des locaux a été réalisé faisant suite aux faits de violence de l'hiver 2022-2023. Plusieurs altercations avaient en effet eu lieu devant le local et la configuration des locaux générait de l'insécurité pour les équipes présentes. Les locaux ont été réaménagés afin de créer un sas d'accueil permettant un espace neutre lorsqu'une personne vient nous interpeller directement au local.

### 1.6.1. Flotte de véhicules

Au 31 décembre 2023, la flotte de véhicules est composée de 3 Kangoo, 1 Sandero et 1 voiture 7 places (achetée en 2022).

### 1.6.2. Les couvertures

La gestion des couvertures représente un travail conséquent de logistique et de suivi pour l'assistante administrative et la cheffe de service.

Cette année, la demande en couvertures a été supérieure à l'année 2022, due à l'augmentation du nombre de personnes différentes rencontrées et à l'arrêt de la distribution de couvertures pour les squats et campements par le dispositif ICI de la Croix-Rouge.

L'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et les tensions en mer rouge (complexifiant l'acheminement des produits) ont rendu cette mission plus chronophage et plus onéreuse.

Nous avons expérimenté cette année la distribution de duvets. Les personnes et les professionnel·le·s sont satisfaits de ce produit qui est moins stigmatisant et plus pratique en termes

---

<sup>1</sup> Nous avons embauché un cinquième travailleur social faute d'avoir été en mesure de recruter 4 infirmier·e·s.

de mobilité pour les personnes. Néanmoins, le coût des duvets, lié à l'augmentation des besoins, ne nous a pas permis de poursuivre cette expérimentation.

La commande, le stockage et la manutention des couvertures est possible grâce aux bénévoles d'ALYNEA qui nous soutiennent chaque année pour aller chercher, réceptionner et ranger les couvertures dans les 2 garages dédiés au sous-sol.

Nous avons distribué 6740 fois des couvertures en 2023. En totalité, ce sont environ 12000 couvertures distribuées, soit une augmentation de 50% par rapport à 2022.

En ce sens, la subvention accordée par la DDETS pour leur achat, dans le cadre du Plan froid, est aujourd'hui indispensable à l'activité mais n'est plus suffisante. Pour la première fois, le Samu Social a réalisé des demandes de subvention auprès d'organismes privés afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Outre cette subvention, les sources d'approvisionnement sont les suivantes :

- Soutien de la Ville de Lyon : aide exceptionnelle du CCAS de 10 000 euros, répartie entre ALYNEA, la Croix-Rouge, Urgence Sociale Rue et Vestibus
- Partenariat avec « le Relais » à Chalon-sur-Saône et Pélussin
- Dons de couvertures par Emmaüs Vénissieux, Mornant et Tarare
- Dons exceptionnels et vente de FNDSA
- Dons ponctuels de particuliers

### 1.6.3. Eau

Le Samu Social distribue également de l'eau. Les fortes chaleurs estivales demandent une attention particulière vers les personnes les plus fragiles à la rue afin de s'assurer qu'elles aient accès à de l'eau dès qu'elles en ont besoin.

Cette année, l'épisode de canicule a entraîné une réorganisation du service. À la demande de la DDETS, les équipages de 115 ont été dédoublés avec le renfort de professionnel·le·s intérimaires pendant 15 jours. Leur mission était de répondre aux signalements 115 et d'effectuer des maraudes territoriales afin de distribuer de l'eau fraîche aux personnes identifiées.

## 2. LE PUBLIC

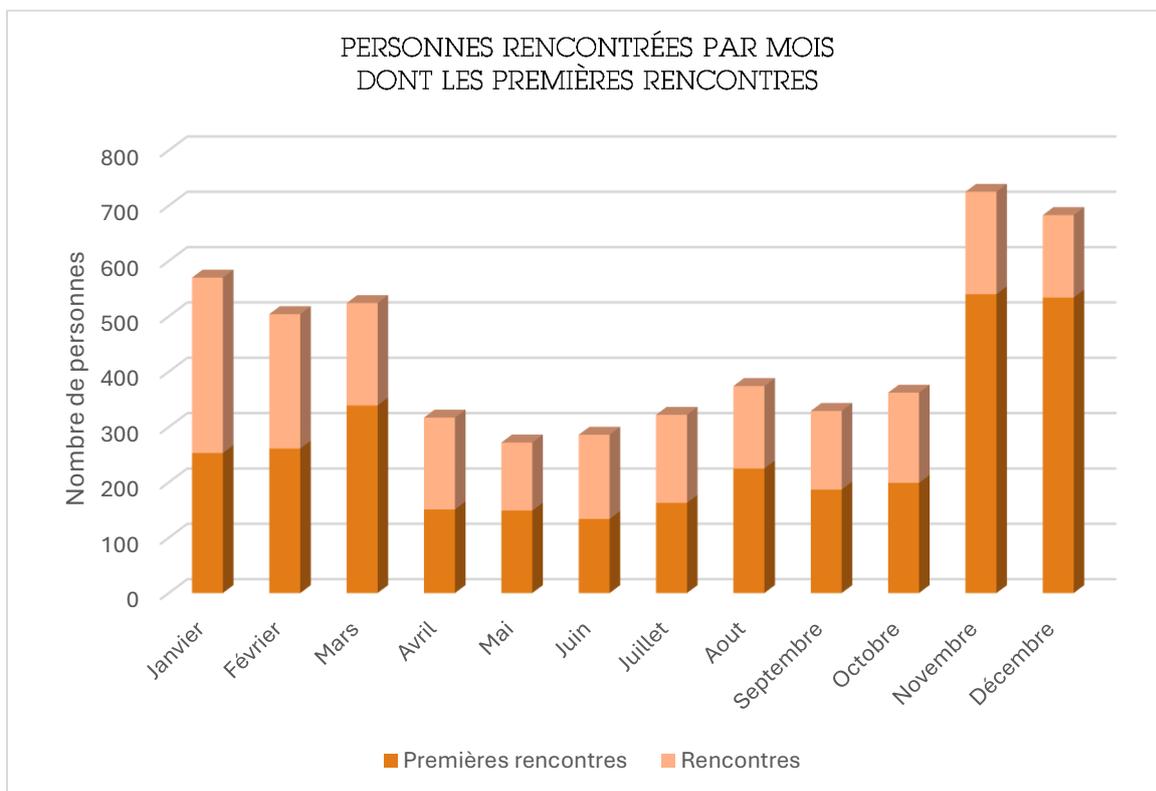
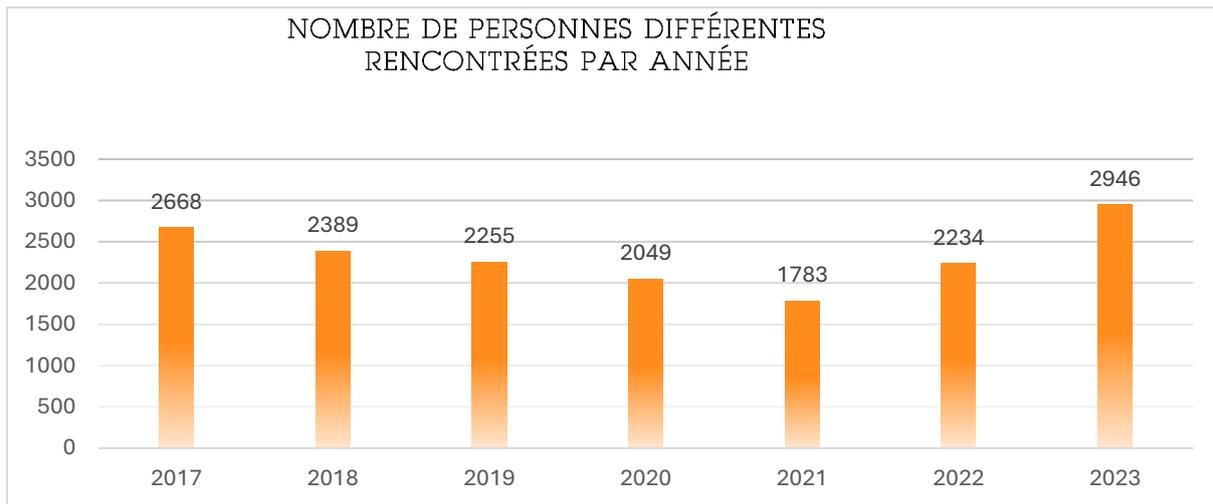
### 2.1. Le nombre de personnes rencontrées

En 2023, 2946 personnes différentes ont été rencontrées par le Samu Social dont 2306 nouvelles personnes, auxquelles s'ajoutent 2034 individus anonymes<sup>2</sup> rencontrés. On constate dans le tableau ci-dessous que c'est le chiffre le plus important des 7 dernières années.

Le Samu Social est le témoin de la massification du sans-abrisme sur le département du Rhône.

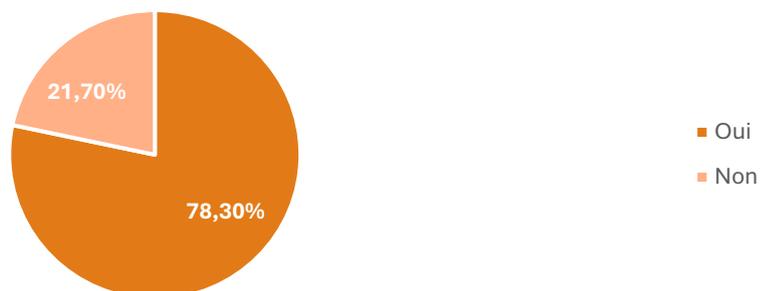
---

<sup>2</sup> Le décompte du « nombre de personnes différentes » est effectué grâce au logiciel sur lequel les interventions sont enregistrées, de manière nominative ou non. Conformément au RGPD, les personnes rencontrées sont informées du stockage de leurs données personnelles dans le logiciel (ainsi que des possibilités d'accès). Si elles s'y opposent ou que la situation ne permet pas de donner cette information, l'intervention est enregistrée auprès d'une personne dite « anonyme ». Le nombre de personnes différentes rencontrées correspond donc au nombre de personnes qui ont été informées de l'enregistrement de leurs données et qui ne s'y sont pas opposées. Le nombre « anonymes » est le nombre de personnes (différentes ou non) avec lesquelles les équipes ont été en contact mais dont le nom ne figure pas dans le logiciel.



Nous constatons une hausse significative du nombre des personnes rencontrées de novembre à mars, c'est-à-dire durant l'hiver et le renfort hivernal du Samu Social. Cette variation est intéressante car elle est récurrente chaque année et vient alimenter les réflexions sur l'évolution du Samu Social pour les années à venir en termes de couverture horaire du Samu Social en période estivale. Une équipe travaillant le soir permet de rencontrer de nouvelles personnes, dont certaines sont en non-recours relevant d'un accompagnement par le Samu Social. Un travail de maillage étroit entre l'équipe de nuit et l'équipe de jour permet d'assurer une continuité d'accompagnement.

### POURCENTAGE DE NOUVELLES RENCONTRES SUR LES PERSONNES RENCONTRÉES EN 2023

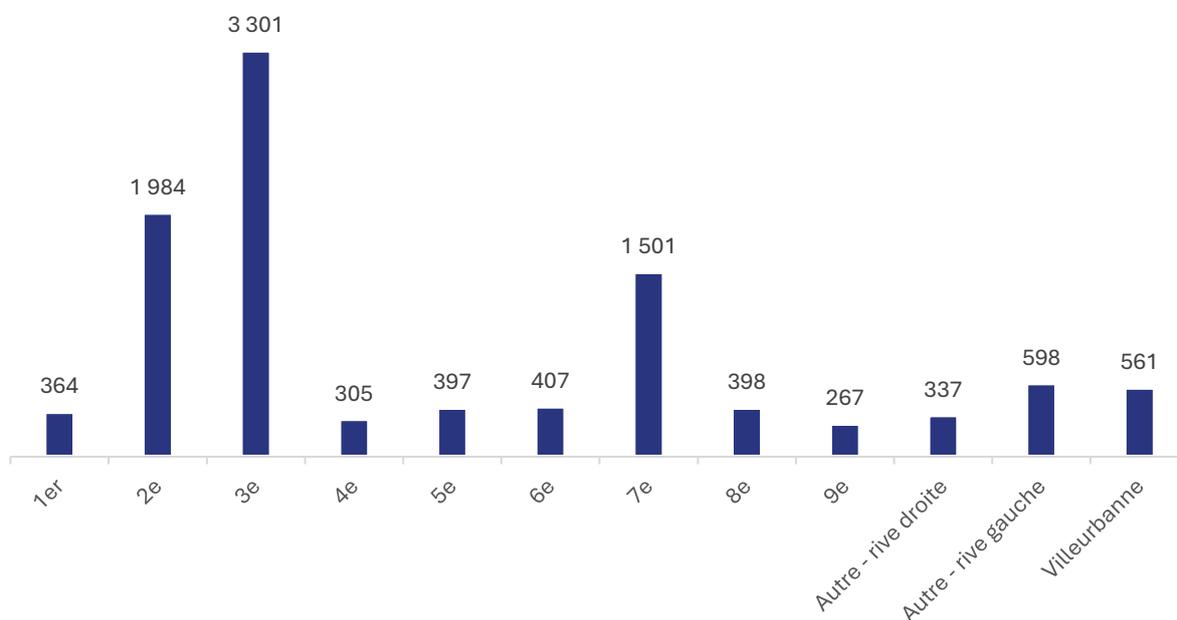


En 2023, les nouvelles personnes rencontrées représentaient 74% du public. Ce chiffre est en légère hausse cette année, on peut faire l'hypothèse que cela est liée à l'augmentation de l'activité de façon générale.

## 2.2. Les territoires

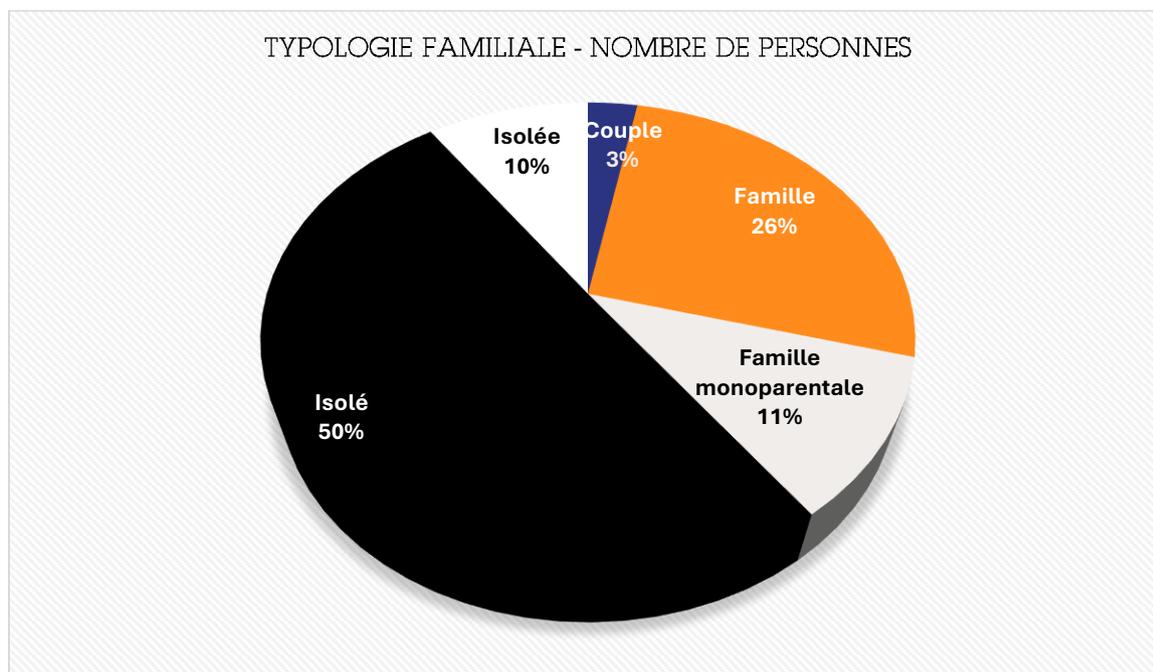
Nous relevons une stabilité des ancrages de rue, les arrondissements présentant le nombre d'interventions le plus conséquent demeurant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (du fait des gares), ainsi que le 7<sup>ème</sup> (de par la présence du Centre Gabriel Rosset et de la halte de nuit). Il n'y a pas de variation significative sur les 5 dernières années.

### SECTEUR D'INTERVENTION



## 2.3. Les caractéristiques du public

### 2.3.1. Composition familiale

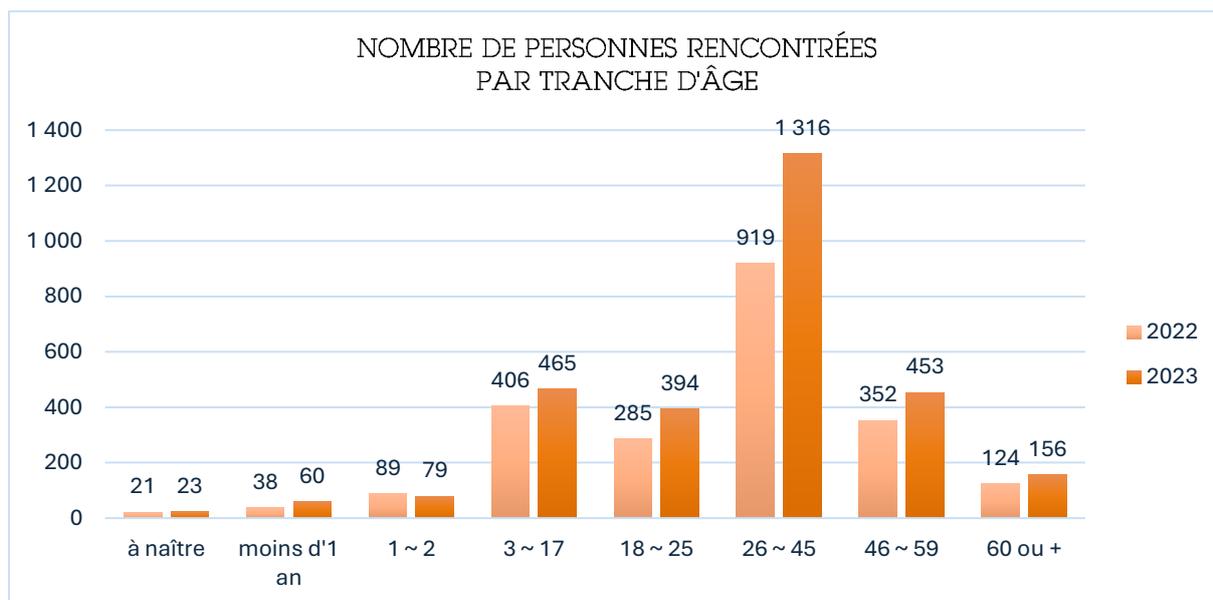


En 2023, le Samu Social a rencontré davantage de personnes que lors des 7 dernières années. Cette augmentation (32% entre 2022 et 23) se lit sur l'ensemble des compositions familiales. Ce sont les personnes isolées, homme, femme et couple, qui connaissent l'augmentation la plus massive : + 45% en un an.

Parmi ces personnes, 97,9% sont sans solution d'hébergement quelle que soit leur composition familiale. Ces chiffres sont les témoins des difficultés d'accès au logement ou à l'hébergement.

TYPOLOGIE FAMILIALE	Total des personnes				Total des ménages		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
<b>Couple</b>	24	38	<b>88</b>		12	19	<b>44</b>
<b>Famille</b>	328	604	<b>774</b>		91	144	<b>196</b>
<b>Famille monoparentale</b>	224	350	<b>319</b>		76	125	<b>120</b>
<b>Isolé</b>	1006	1 043	<b>1 482</b>		1006	1043	<b>1 482</b>
<b>Isolée</b>	201	199	<b>284</b>		201	199	<b>284</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1783</b>	<b>2 234</b>	<b>2946</b>		<b>1388</b>	<b>1530</b>	<b>2127</b>

### 2.3.2. Répartition par âge



Presque l'ensemble des tranches d'âge est concerné par l'augmentation de l'activité du Samu Social. C'est la tranche d'âge 26-45 ans pour laquelle l'augmentation est la plus importante.

### 2.3.3. Les familles

En 2023, 1093 personnes en composition familiale ont été rencontrées par le Samu Social, soit une augmentation de 14,6% par rapport à 2022.

Un travail de partenariat est mené avec la Croix-Rouge et son pôle « veille sociale ». Une coordination est réalisée tout au long de l'année pour s'assurer que toutes les familles rencontrées par le Samu Social puissent être rencontrées par le pôle de veille sociale de la Croix-Rouge, si elles en ont besoin, afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement spécifique en droit des étrangers.

Pour les familles non primo-arrivantes et dont l'équipe repère un besoin d'accompagnement, avec l'accord de la famille, un lien est réalisé avec la maraude mixte de la Métropole de Lyon et/ou l'association Classes et/ou Médecins du monde et/ou la PASS St Joseph St Luc en fonction des besoins identifiés.

### 2.3.4. Les mineur·e·s

Le Samu Social a rencontré 615 mineur·e·s en 2023 (+15% par rapport à 2022). 47 d'entre eux étaient des mineur·e·s non accompagnés, ils n'étaient que 8 en 2022. En semaine, les MNA primo-arrivant sont accompagnés au CMAE à la Croix-Rousse. En dehors des heures d'ouverture, les équipes ont été en difficulté cette année pour proposer une mise à l'abri aux jeunes en soirée et en week-end. Aucune mise à l'abri n'a pu être proposée sur ces créneaux horaires.

Un lien a été fait systématiquement avec la Maraude jeunes et le CMAE afin de s'assurer d'une prise en charge pendant les horaires d'ouverture. Néanmoins, le fait de laisser un mineur·e à la rue reste un acte professionnel difficile pour les équipes et les cadres d'astreinte du Samu Social.

### 2.3.5. Les personnes âgées

156 personnes de plus de 60 ans dont 37 de plus de 70 ans ont été rencontrées par les équipes du Samu Social cette année.

Ces situations sont problématiques du fait de la rudesse de la vie à la rue et de la difficulté d'accéder à un EHPAD depuis la rue. Afin de faciliter l'admission en EHPAD un passage en CHRS est souvent nécessaire. Néanmoins, les délais d'accès à une place d'hébergement rallongent d'autant l'attente pour être pris en charge en EHPAD. .

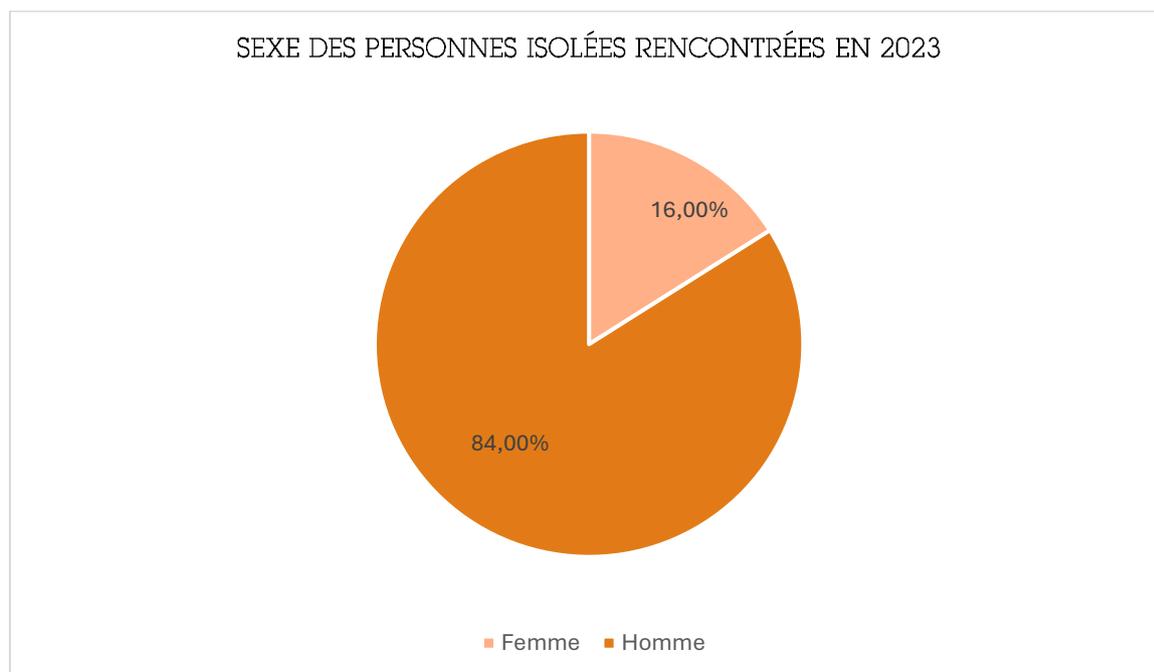
### 2.3.6. Les jeunes majeur·e·s

Les jeunes de 18 à 25 ans en non-recours rencontrés par le Samu Social sont systématiquement orientés vers la Maraude jeunes lorsque l'intervenant·e social évalue une forme de non-recours aux droits et que le jeune a donné son accord. Un travail de collaboration est mené avec la Maraude jeunes de différentes façons :

- Maraude commune à la demande
- Immersion partagée (étudiant, élu, partenaire...)
- Sortie loisir commune

Des projets communs sont en cours de développement pour l'année 2024 : projet photo avec le collectif ITEM, amélioration des modules de formation dispensés et projet d'une commission éthique pour les deux services.

### 2.3.7. Les femmes



Les personnes isolées rencontrées par le Samu Social sont majoritairement des hommes. Les femmes restent peu visibles sur l'espace public. La vie à la rue en tant que femme est complexe : violence, hygiène, etc...

Des questions traversent régulièrement l'équipe autour de l'accompagnement que nous proposons aux femmes. Comment aborder les violences faites aux femmes ? Quid du manque de visibilité des femmes à la rue ? Comment monter en compétences pour proposer un accompagnement adapté ? C'est un axe de travail retenu par l'équipe dans le nouveau projet de service du Samu Social.

### 2.3.8. Les décès en 2023

L'année 2023 a été marquée par plusieurs décès, 16 décès de personnes connues du Samu Social, dont 3 personnes accompagnées en 2023 par le service. L'équipe s'est mobilisée pour prendre part

et/ou organiser les cérémonies et accompagner les proches et amis lors des moments de recueillement.

À la suite des rencontres réalisées en 2022 avec le Pôle Funéraire Public de Lyon et la mairie de Lyon, une décision a été votée au conseil municipal rejoignant nos demandes d'organisation de rites funéraires dignes pour les personnes sans-abri. Cela comprend essentiellement la possibilité d'un temps de recueillement dans une salle dédiée pendant 15 minutes, ce qui n'était plus possible ces dernières années. Nous saluons cette décision prise par le conseil municipal de la ville de Lyon.

### 3. L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRE

Le Samu Social va à la rencontre des personnes à la rue de manière inconditionnelle. Les professionnel-le-s évaluent les situations afin de repérer les ménages en non-recours vis-à-vis des dispositifs.

L'activité des intervenant-e-s sociaux du Samu Social se découpe en 3 grands axes :

- Les signalements
- Le travail territorial
- L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.

Pour l'ensemble de ces 3 missions, en 2023, le Samu Social a réalisé 10960 interventions (9101 en 2021), réparties comme suit :

	Démarches dossiers	Maraudes	Rdv d'accompagnement	Signalements
Interventions	540 (soit 4,9%)	6266 (soit 57,2%)	370 (soit 3,4%)	3784 (soit 34,5%)
Personnes non trouvées	33 (soit 6,1%)	1865 (soit 30%)	71 (soit 19%)	991 (soit 26%)
Total	<b>10960 interventions en 2023 dont 2960 non trouvées</b>			

Les contacts établis en maraude sont majoritaires puisque la survie à la rue entrave souvent la projection, rendant difficile un accompagnement social ponctué de rendez-vous.

Les intervenant-e-s sociaux passent beaucoup de temps à rechercher des personnes, que ce soit dans le cadre de signalements ou dans le cadre de maraudes. La vie à la rue entraîne une errance qui complexifie la rencontre entre la personne et les intervenant-e-s sociaux. L'errance à la rue est liée à de multiples facteurs : changement de lieu de couche ou de lieu de manche, s'abriter des conditions climatiques (pluie, froid, soleil, chaleur), départs dans l'espoir de « trouver mieux ailleurs » ...

Les rencontres non abouties font intrinsèquement partie du travail au Samu Social. Il s'agit de se rendre sur un lieu signalé par des partenaires, d'y retourner à différents horaires jusqu'à pouvoir rencontrer la personne. Il s'agit aussi de « veiller » un lieu de couche connu pour rencontrer de nouvelles personnes installées, de marauder aléatoirement dans l'espoir de rencontrer une personne connue sur un territoire, mais non rencontrée depuis longtemps. Le travail de veille et de recherche, fondé sur le souci de l'autre, du non-abandon, est une composante essentielle du travail.

### 3.1. Signalements 115

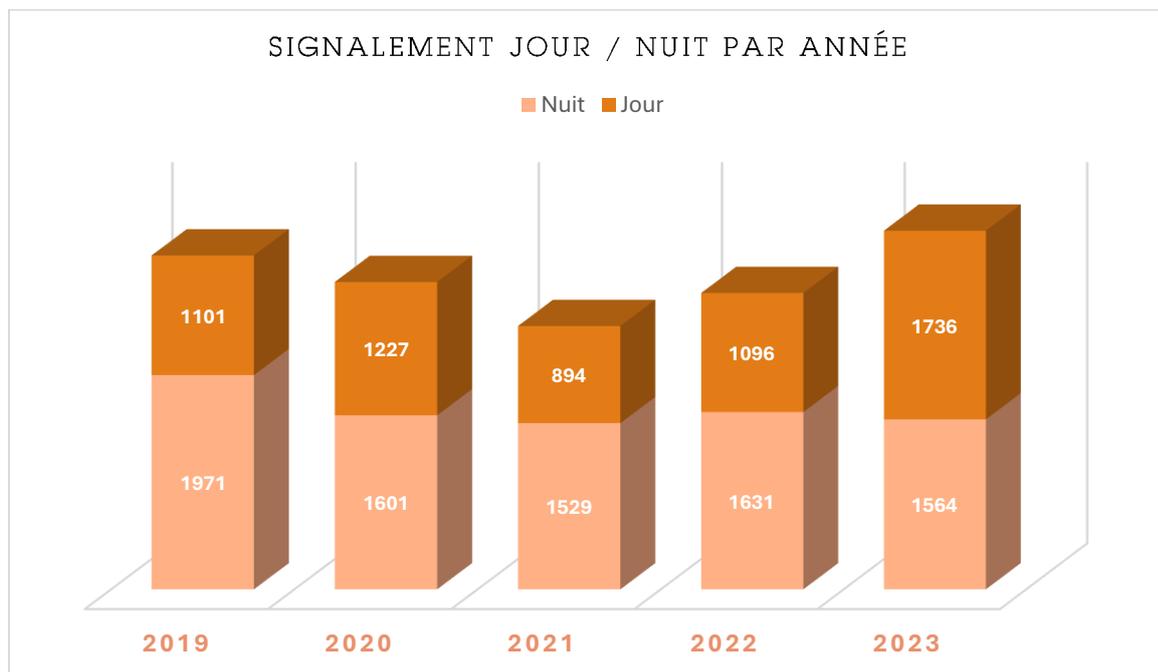
Réponse aux signalements du 115 : tous les jours de l'année, 7 jours sur 7, de 9h à 19h, deux professionnel·le·s de l'équipe de jour sont mandatés pour répondre aux signalements du 115 de manière inconditionnelle (faire un premier diagnostic, apporter des couvertures et de l'eau, orienter vers les dispositifs) sur l'ensemble du département du Rhône. Cette mission est partagée par l'ensemble de l'équipe, à tour de rôle.

Pendant la période hivernale, des équipes de soirée viennent compléter l'équipe de jour : de 18h à 1h30 du matin de novembre à mars. Leur mission principale est la réponse aux signalements du 115.

En 2023, l'équipe a répondu à 3784 signalements. Les signalements sont en nette augmentation, + 40% par rapport à 2022.

Les signalements sont majoritairement issus du 115. Les autres signalements proviennent des multiples partenaires avec lesquels travaille le Samu Social. Le maillage partenarial est important pour pouvoir aller à la rencontre de personnes sur l'espace public et supposées sans logement, qui ne seraient pas raccrochées au droit commun.

Une forte hausse de réponses aux signalements est constatée lors de la mise en place de l'équipe du Plan froid, de novembre à mars. En 2023, 46 % de la réponse aux signalements est réalisée par les équipes de nuit.



#### **Collaboration 115 - Samu Social 69**

À la suite du renouvellement d'une partie de l'équipe du Samu Social et de l'équipe des écoutant·e·s 115, nous avons mis en place des immersions réciproques des professionnel·le·s des deux équipes. Ainsi chaque travailleur·euse social réalise une immersion d'une après-midi auprès des écoutant·e·s et vice-versa.

Ces immersions permettent de mieux cerner la réalité du travail de chaque équipe et d'améliorer la collaboration. Cette expérimentation ayant montré sa pertinence, elle a été reconduite pour les équipes de nuit 2023-2024.

## 3.2. L'approche territoriale

### Le travail de territoire

- L'équipe de jour est répartie, en journée, sur deux rives (en fonction du Rhône) : 5 professionnel·le·s sur la rive droite et 5 autres sur la rive gauche.

- L'équipe de nuit est également répartie en 2 rives. Dans l'organisation de la période hivernale, des temps de maraudes sont prévus et les équipes de nuit quadrillent le territoire, à l'aide d'une liste de personnes à veiller, établie par l'équipe de jour et mise à jour au fur et à mesure des rencontres.

Le travail territorial est organisé institutionnellement de manière à garantir une couverture des espaces la plus équitable possible. En ce sens, chaque rive est subdivisée en 10 secteurs, confiés chacun à deux professionnel·le·s en charge d'y effectuer des maraudes régulières ainsi que d'y assurer des liens avec les acteurs clefs (institutions, accueils de jour, commerces, vigiles d'hôpitaux, bibliothèques, médiateurs, prévention spécialisée...) cf. *Schéma page suivante*. Ce travail vise à avoir une connaissance de l'ensemble des sans-abri présents sur un espace et être interpellé lorsqu'un partenaire du territoire repère une personne nouvellement arrivée. Grâce à cette connaissance territoriale, le Samu Social est sollicité lorsque des ménages viennent à « décrocher » des dispositifs dans lesquels ils sont inscrits ou ont leurs habitudes (hébergement, accueil de jour...). Le service a alors une fonction d'interface allant du transport à la médiation, en passant par l'entretien triangulé, voire la proposition, si nécessaire, d'un accompagnement plus renforcé sur la longueur.

# PRÉSENCE DU SAMU SOCIAL SUR LE GRAND LYON



## Rive droite

1er / Mont d'Or / Albigny / Fontaine / Neuville  
**FABIENNE & DANIELA**

9e / Tassin / Ecully / Limonest / Dardilly / Champagne  
**DANIELA & NIELS**

4e / Caluire / Rilleux / Sathonay  
**AGATHE & DANA**

5e / Francheville / Ste-Foy / La Mulatière / Craponne  
**FABIENNE & AGATHE**

2e / Oullins / Pierre-Bénite / St-Genis-Laval / Brignais  
**NIELS & DANA**

## Rive gauche

Villeurbanne / Vaulx-en-Velin / Meyzieu / Décines  
**THIERRY & EMILIE**

3e (hors Part-Dieu) / 6e  
**SOPHIA & EMILIE**

Part-Dieu (Gare, CC, bibliothèque)  
**SOPHIA & THIERRY**

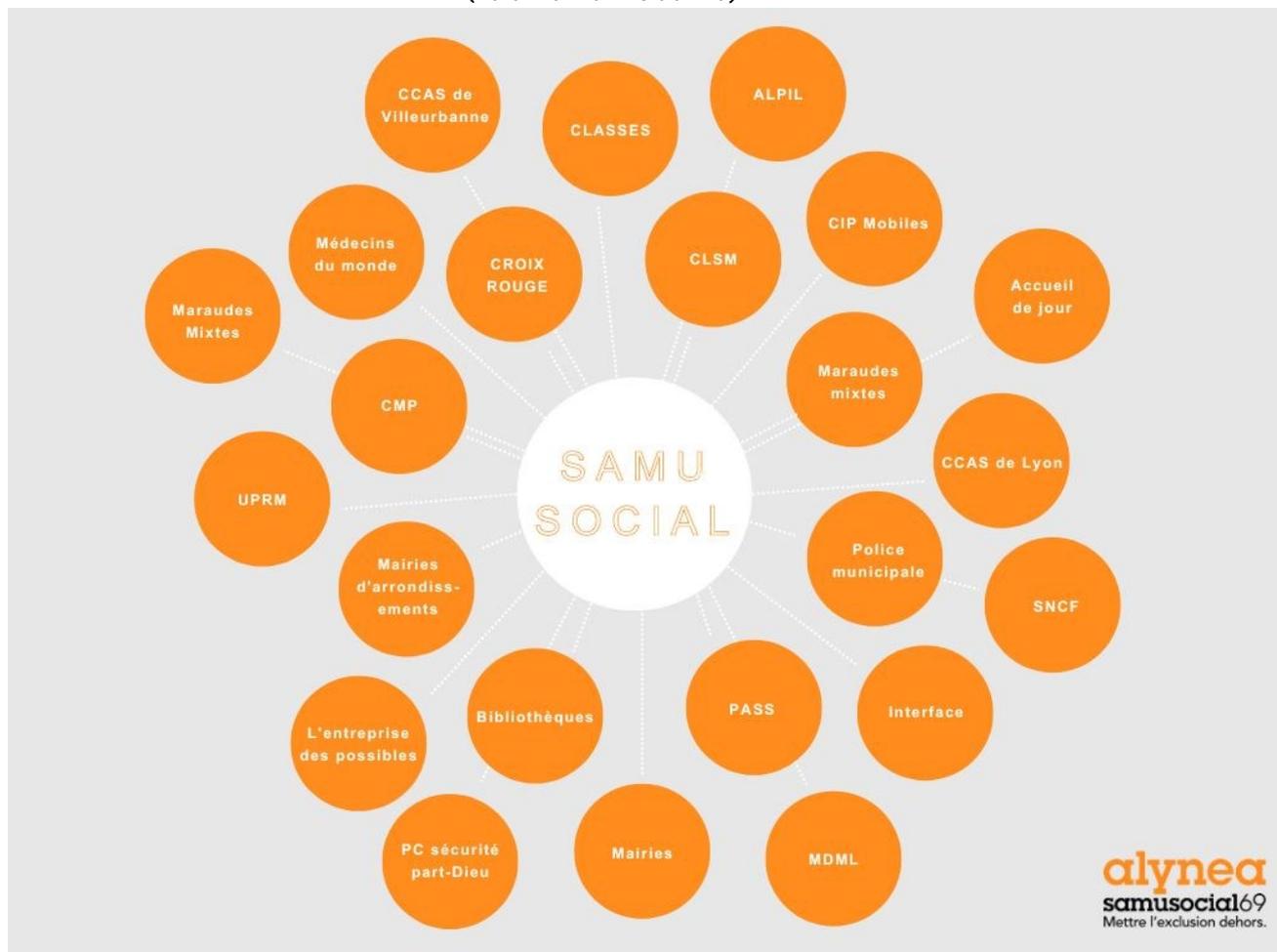
7e / St-Fons / Feyzin  
**MAILYS & EMILIE**

8e / Vénissieux / St-Priest / Bron  
**MAILYS & EMILIE**

Mettre l'exclusion dehors.

Le travail territorial permet de recevoir de nombreux signalements sur l'ensemble du territoire et d'aller à la rencontre de personnes non connues des dispositifs de droit commun.

## ORIGINES MULTIPLES DES SIGNALEMENTS REÇUS PAR LE SAMU SOCIAL 69 (liste non exhaustive)



### **Les gares**

Le Samu Social a signé depuis plusieurs années une convention avec la SNCF (gares et connexions). Cette convention a pour objectif de permettre aux travailleur·euse·s sociaux d'intervenir en gare de Perrache et gare de la Part-Dieu et également dans les autres gares du département au besoin. En période hivernale, les maraudes en gare sont organisées en soirée de façon régulière à raison de 4 par semaine à la Part-Dieu et de 2 par semaine à Perrache.

En journée, tout au long de l'année, c'est un lieu où des maraudes sont organisées à minima une fois par semaine.

Le travail de maraude réalisé en gare par le Samu Social a toute son importance dans les missions du service. Les gares sont des lieux où les personnes sont en mouvement et où de nombreuses rencontres peuvent avoir lieu.

C'est ce qu'illustre au [paragraphe 2.2](#) le graphique représentant le nombre d'interventions par arrondissement. La présence des gares entraîne une augmentation de l'activité dans les arrondissements concernés.

### 3.3. Le contenu des interventions

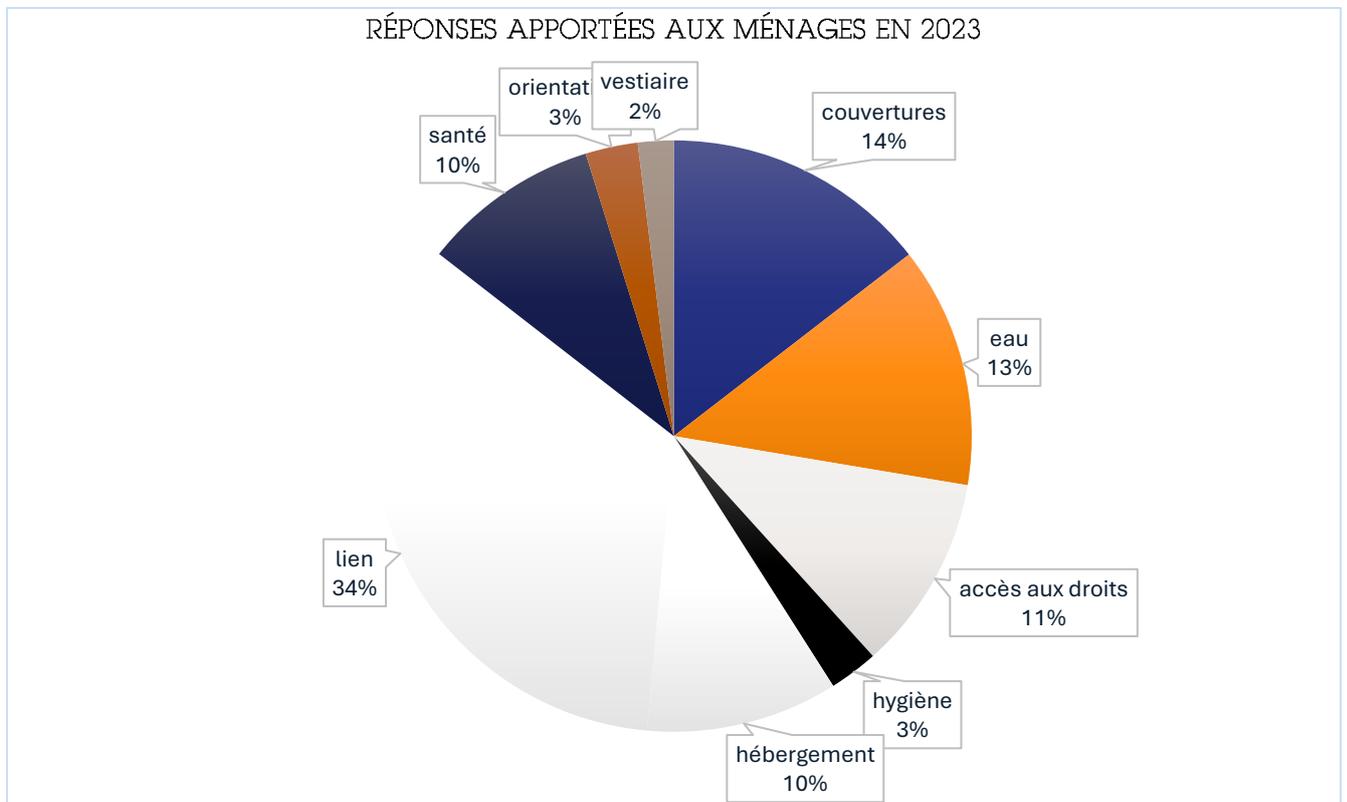
#### Agir contre le non-recours : informer, orienter, faire médiation, mettre en lien, accompagner

L'ensemble des missions du Samu Social (Signalement, Territoire et Accompagnement renforcé) se décline en diverses interventions, détaillées dans le tableau et le graphique ci-dessous.

	ENTRETIEN	ORIENTATION	TRANSPORT VERS PARTENAIRE	PROPOSITION REFUSEE	MISE EN LIEN	COUVERTURES
<b>Total</b>	5749	485	267	238	62	2595

En 2022, 10960 interventions ont été réalisées. Dans 30% des cas, les personnes étaient absentes ou non trouvées

*Une intervention peut donner lieu à plusieurs actions et concerner plusieurs personnes.*



Le graphique et tableau ci-dessous exposent les différentes réponses apportées aux ménages rencontrés. Les professionnel.le.s du Samu Social ont une fine connaissance de l'ensemble des partenaires sociaux, médicaux, médico-sociaux du territoire et actualisent régulièrement leur connaissance afin de pouvoir orienter et mettre en lien de façon adaptée les ménages rencontrés. Plus de 60 partenaires sont référencés dans le travail de mise en lien.

La distribution d'eau et de couvertures sont, au-delà du besoin primaire des ménages, des prétextes à la relation. Ce sont parfois des supports pour échanger avec les personnes afin de réaliser une évaluation sociale la plus juste permettant un travail adapté aux besoins de la personne. Dans un premier temps, il s'agit surtout d'entrer en lien avec les personnes afin de restaurer une confiance parfois perdue dans les institutions.

### 3.4. Alerter

Le Samu Social remplit également une fonction d'alerte quant aux situations de vulnérabilité repérées. Ces alertes peuvent prendre plusieurs formes :

- Les familles rencontrées sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII
- Les personnes en fauteuil roulant sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII
- Certaines situations de vulnérabilité extrême de personnes isolées sont signalées après échange en réunion d'équipe
- Certaines situations de santé peuvent être signalées à l'ARS
- Certaines situations sont signalées au procureur de la république pour une demande de protection
- Certaines situations peuvent amener à la rédaction d'une IPAV (Information préoccupante pour adulte vulnérable)

### 3.5. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours

La mise en place d'un travail d'accompagnement renforcé est actée, en réunion d'équipe, lorsqu'après plusieurs rencontres, les professionnel·le·s évaluent que le non-recours tient moins à la non-connaissance des dispositifs (vis-à-vis de laquelle un travail d'orientation, voire de mise en lien suffit) qu'à la non-demande ou non-réception.

Ce travail est alors élaboré et proposé par deux « référents » (membres de l'équipe) qui ont la responsabilité d'aller rencontrer régulièrement la personne concernée, faire émerger des demandes et travailler à y répondre par le biais d'un travail d'accompagnement réfléchi et construit comme interface avec les dispositifs.

Ce travail d'accompagnement renforcé prend fin lorsque la personne concernée parvient, par elle-même, à se connecter aux dispositifs qui lui sont destinés.

#### **Comment fonctionne la mise en place d'une nouvelle référence ou d'une fin d'accompagnement ?**

L'accompagnement doit permettre d'établir un lien avec la personne et de le maintenir, autant que faire se peut, afin d'être un repère fiable. Il importe de pouvoir accompagner les « allers-retours » dans le cheminement des personnes accompagnées. L'accompagnement vise à la connexion des ménages concernés avec les dispositifs de droit commun. L'accompagnement est individualisé dans le sens où chaque personne est différente et chaque situation est singulière.

L'accompagnement est limité dans le temps, même si, dans les faits, les itinéraires de vie des personnes concernées peuvent parfois mener le service à accompagner des personnes pendant plusieurs années. Si aucune durée de prise en charge ne peut être posée à priori, l'accompagnement prend fin lorsque le service évalue que la personne porte le souci d'elle-même, mobilise ses ressources et se trouve en capacité de se connecter avec les services qui lui sont destinés. La personne relève alors d'une veille.

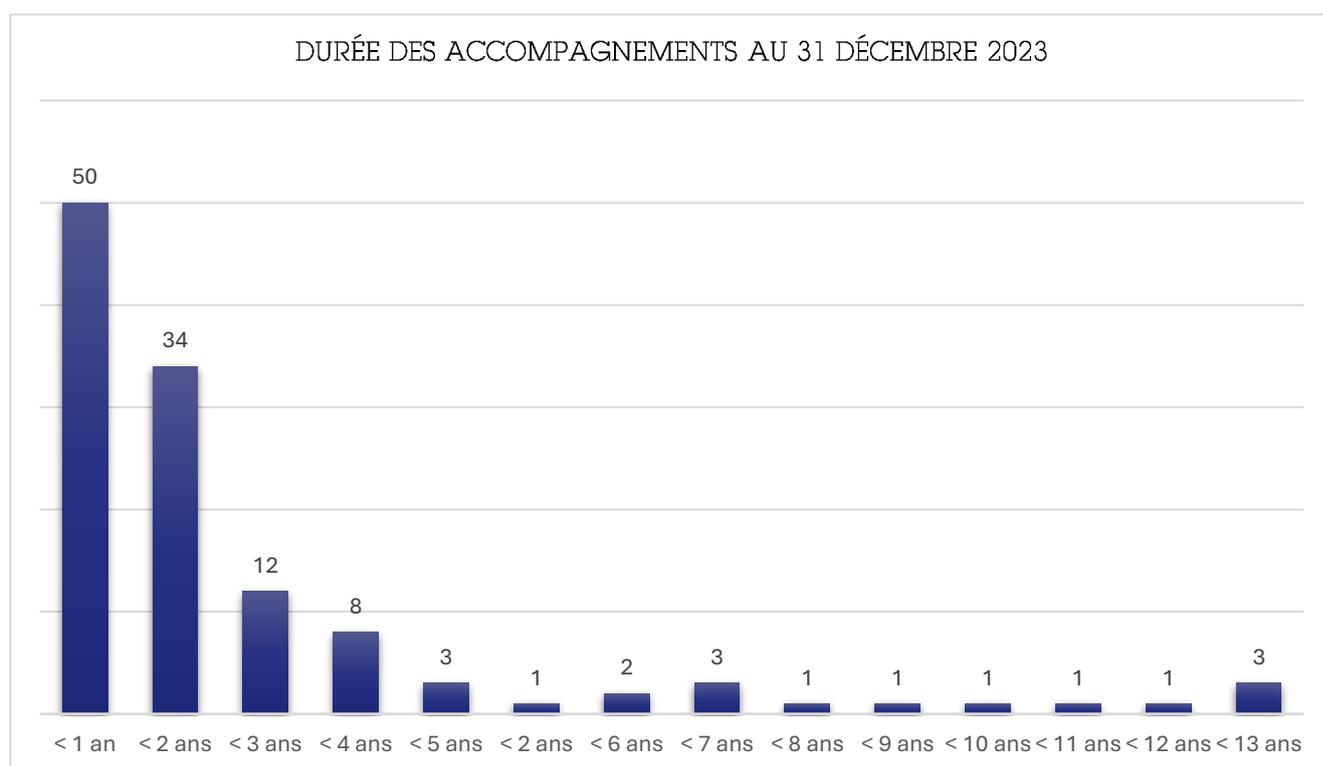
Chaque nouvelle personne rencontrée est évoquée en réunion de rive. Au regard des premiers constats, l'autonomie de la personne est appréciée quant à son accès à l'hébergement, aux droits sociaux, à l'hygiène, à la santé, aux besoins primaires. Cette première appréciation peut donner lieu à une évaluation plus poussée lors de laquelle on va observer la manière dont la personne se saisit des orientations proposées et appréhender les ressources dont elle dispose. Suite à cette évaluation, il est décidé en réunion d'équipe si la situation de la personne doit donner lieu à un travail dit « d'accompagnement » (car ne se connectant pas aux dispositifs de manière autonome) ou si le ménage sera « veillé » pour prévenir le décrochage des dispositifs.

Lorsqu'un accompagnement s'amorce, deux référents sont nommés. Une synthèse a lieu pour établir un « document de prise en charge » qui fixe les axes de travail. Des synthèses (avec les deux référents et un intervenant-e social de l'autre rive) visent à valider (ou non) sur un temps déterminé la poursuite de la prise en charge ainsi que des axes d'accompagnements.<sup>3</sup>

### 3.5.1. Les personnes accompagnées

En 2023, 121 personnes ont bénéficié d'un accompagnement de la part du Samu Social.

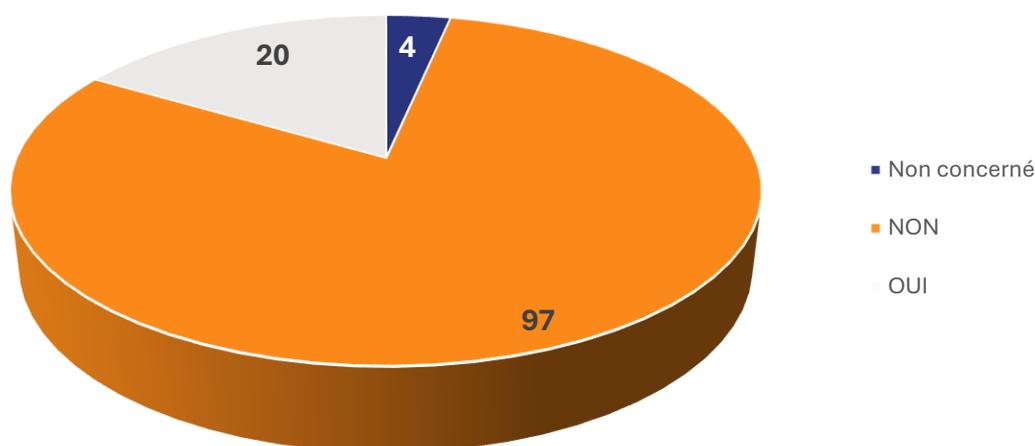
15 personnes accompagnées sont des femmes. La durée des accompagnements au 31 décembre 2023 variait de 13 ans à moins d'une année.



Les accompagnements des personnes visent à l'accès au droit commun pour des personnes en non-recours. Au 31 décembre 2023, 80% des personnes accompagnées par le Samu Social n'avait pas de diagnostic MVS. Cette proportion est significative du non-recours au droit des personnes accompagnées.

<sup>3</sup> Projet de service 2014-2019 p.37-41

### RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC SI-SIAO AU 31 DÉCEMBRE 2023 DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



#### 3.5.2. Les fins d'accompagnements en 2023

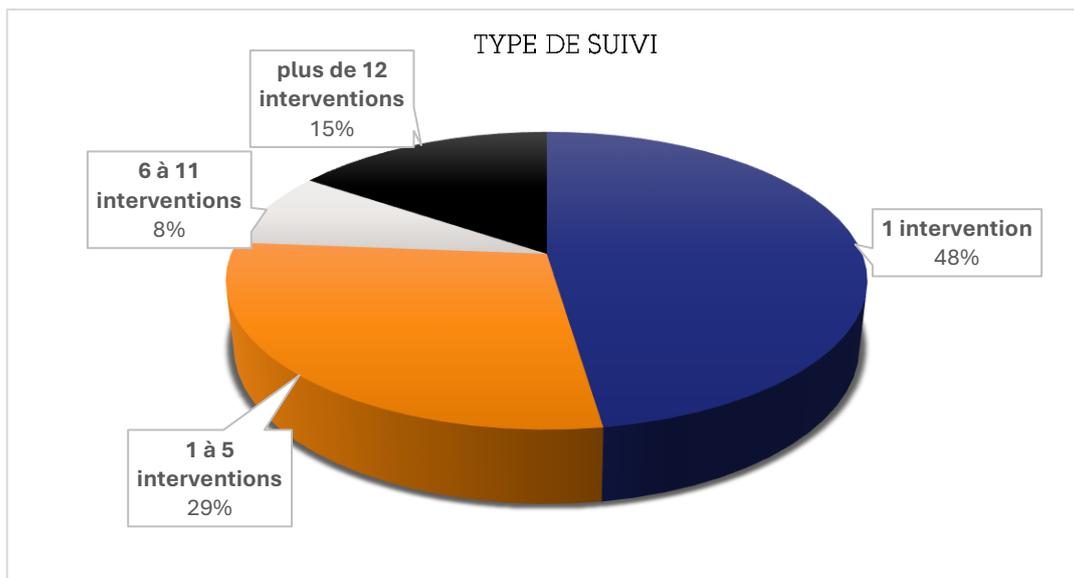
Parmi les 121 personnes accompagnées, 88 d'entre elles sont toujours accompagnées fin 2023. Pour les 33 autres, une fin de prise en charge a été actée.

Les accompagnements renforcés sont moins nombreux cette année. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du travail de signalement qui laisse moins de place aux accompagnements et/ou par des accompagnements qui sont peut-être moins formalisés par les équipes.

En effet, en analysant les types de suivi à travers le logiciel, on peut noter que 458 personnes rencontrées en 2023 sont rencontrées plus de 12 fois sur l'année.

De plus, depuis cette année, la phase d'évaluation « poussée » a été structurée et renforcée. Les personnes sont d'abord repérées lors d'une première rencontre puis une phase d'évaluation est mise en place permettant de mesurer l'accroche au droit commun. À la suite de cette phase d'évaluation, un accompagnement est proposé si la personne n'est pas parvenue à se « raccrocher » au droit commun. Pour l'année 2024, il serait intéressant de valoriser ce travail d'évaluation et de médiation réalisé par les équipes.

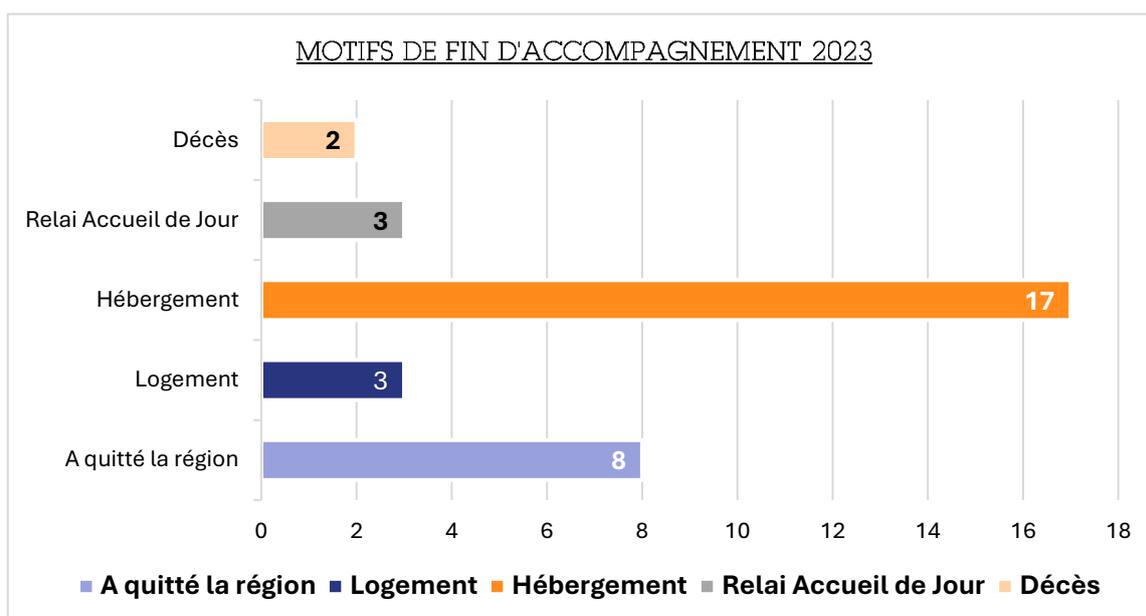
Les autres personnes sont majoritairement rencontrées une seule fois : 47, 6%. Ce chiffre est notamment le reflet des personnes sans-abri en lien avec les institutions, en attente d'un logement ou d'un hébergement. De nombreuses personnes sont à la rue dans l'attente de l'accès à un logement. Pour ces personnes, le Samu Social n'a pas de plus-value car elles sont bien en lien avec les services de droit commun (sociaux, de santé, de réponse aux besoins de première nécessité...). C'est pourquoi elles ne font pas appel régulièrement au Samu Social car les professionnel·le·s du Samu Social n'ont pas de réponse supplémentaire à leur apporter.



*Suivi ponctuel : 1 à 5 interventions / Suivi régulier : 6 à 11 interventions / Suivi intensif : plus de 12 interventions par an*

Pour les 33 personnes dont la fin d'accompagnement a été actée en 2023, le motif est majoritairement l'accès à l'hébergement / habitat (61%) suivi des disparitions (21%)

MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT	Décès	A quitté la région / disparition	Relais accueil de jour	Relais structure de soins	Accès à l'hébergement / l'habitat	Incarcération
2021	7	29	N/A	2	39	1
2022	3	24	1	2	35	4
2023	2	8	3	0	20	0

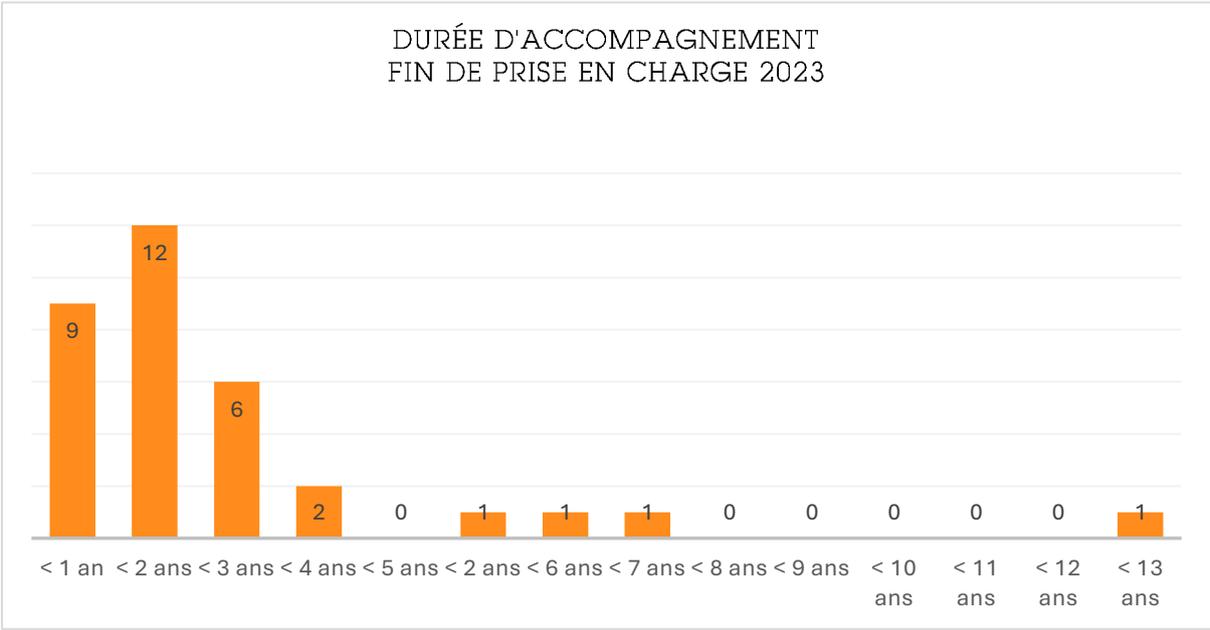


Cette année, 6 fins de prise en charge correspondent à une entrée en hébergement via une place Samu Social (à l'identique de 2022). Les fins d'accompagnement liées à l'accès à l'hébergement ou au logement sont en nette diminution : 39 en 2021, 35 en 2022 et 17 en 2023 (soit -40% par rapport à 2022). Cette donnée témoigne à nouveau de la crise du logement dans le Rhône, entraînant un allongement des durées moyennes d'accès à l'hébergement.

Les places dites « Samu Social », au nombre de 30, existent dans différentes structures du territoire. Elles permettent de proposer à une personne en non-recours, accompagnée par le Samu Social, une place en hébergement.

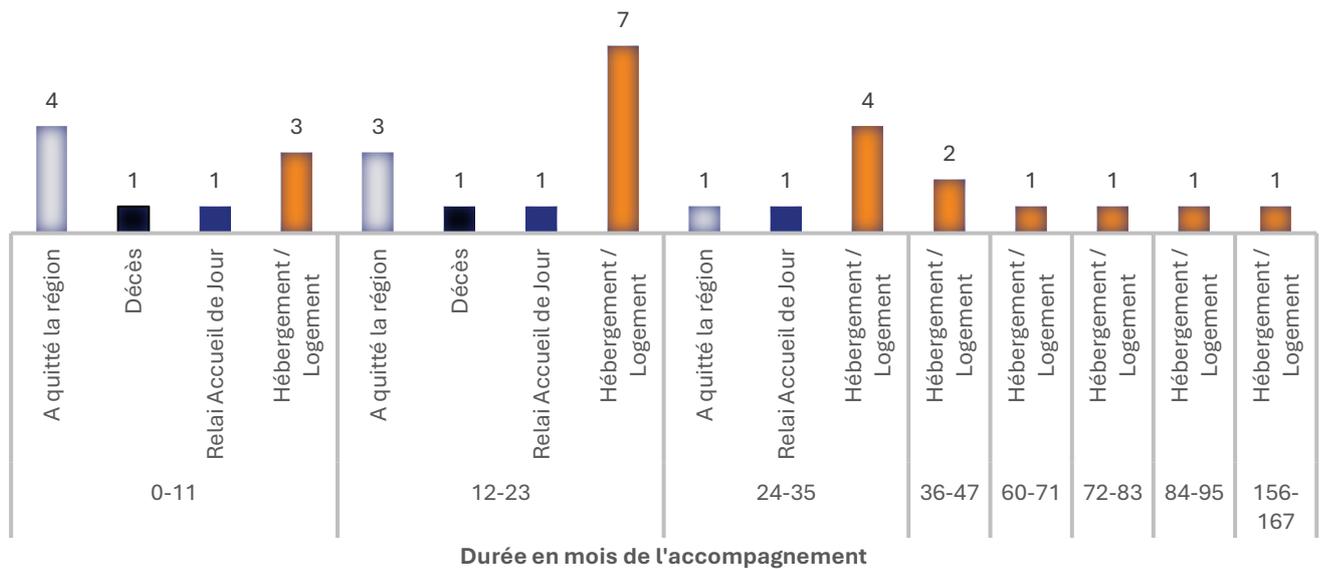
**Monsieur accompagné par le Samu Social depuis novembre 2021 et positionné sur une place « Samu Social » au CHRS Cléberg en janvier 2024**

*« Du jour au lendemain, je suis tombé à la rue et du jour au lendemain je suis sorti de la rue. Au début c'était dur, dormir, manger, t'es plus à la rue quoi .../...j'y croyais pas, je me suis dit non c'est pas possible.../... du jour au lendemain, je sors de la rue ! Depuis j'ai fait des démarches avec la sécurité sociale, là je vais récupérer des documents, je suis content... le fait que j'ai un équilibre, je suis équilibré tu vois, je peux me laver quand je veux, je peux aller aux toilettes comme je veux, je veux manger, je mange comme je veux.../... Quand tu es à la rue, tu deviens une loque, là ça va mieux, je dors dans un matelas. Je suis joyeux, c'est la galère depuis la rue, je ne sais pas comment j'ai fait.../... Ici c'est fabuleux, ils sont accueillants, je sais où dormir, je sais où manger, il y a tout, vous m'avez mis au soleil. »*



Les personnes ont été accompagnées entre 4 mois et 13 ans. Les fins de prise en charge pour motif « a quitté la région » sont plus représentés les trois premières années d'accompagnement. À partir de la deuxième année d'accompagnement, le motif de fin de prise en charge est majoritairement l'accès à un habitat. Ces données montrent l'importance du travail réalisé par les intervenant sociaux du Samu Social au long cours. Celui permettant aux personnes par un accompagnement renforcé au long cours d'accéder à leur droit à un habitat et ainsi sortir de la rue.

## DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET MOTIF DE FIN DE PRISE EN CHARGE



### **Monsieur accompagné par le Samu Social depuis janvier 2016 et positionné sur une place « Samu Social » au CHRS CGR en janvier 2024**

*« Nous t'avons proposé une place au CGR, qu'en penses-tu ?*

*C'était bien mais j'avais le souci de la « Géorgie ». J'avais la chance que l'éducatrice a posé des mots pour pas que je frappe et après j'ai dodo comme je pouvais une nuit. Et après deuxième jour, je suis parti de là-bas car j'étais pas bien hébergé là-bas. La chambre c'était bon mais c'était deux personnes. C'est difficile deux personnes. C'était un Géorgien j'ai pas compris sa langue. Je veux pas aller en justice pour porter plainte.*

*J'avais peur pour la justice, les enfants, je me suis calmé. Je préfère rester dehors que d'être en prison. Ce n'est pas bien de menacer des personnes et d'insulter les gens. Il faut respecter.*

*Le mieux pour moi, un foyer, un logement (NDLR : chambre seule) avec des éducateurs. »*

## 3.6. Accompagnement et accès aux soins

### 3.6.1. La PASS mobile

Des maraudes hebdomadaires sont réalisées avec l'équipe de la PASS mobile Saint-Joseph Saint-Luc. Cette étroite collaboration permet d'« aller-vers » les personnes en non-recours aux soins et d'amorcer un travail de lien. Il s'agit de permettre la rencontre avec une équipe du soin, infirmier ou médecin, directement auprès de la personne. Il s'agit d'aller-vers pour amener vers, au rythme de la personne. Il s'agit de « naviguer » entre rendez-vous loupé, rendez-vous non-programmé, demande latente et demande urgente. Une démarche complexe permettant in fine à chaque personne d'accéder à un droit fondamental : la santé.

Cette année, les équipes ont exprimé le besoin de travailler sur la question du secret professionnel au sein du partenariat établi. Une première rencontre a eu lieu en mars 2023 afin d'aborder à la fois le travail d'aller-vers de la PASS et du Samu Social et la place du secret professionnel dans cette collaboration.

Par exemple, les professionnel·le·s de la PASS pouvaient être demandeurs de connaître le nom des personnes qui seront vues en maraude afin de pouvoir consulter en amont leur dossier médical. Les travailleur·euse·s sociaux du Samu Social ne comprenaient pas cette pratique professionnelle. Ainsi, chacun·e a pu expliquer sa posture professionnelle, ses besoins, afin de réaliser correctement son travail et également sa représentation des objectifs d'un travail d'« aller-vers » à la rue dans la sphère de la santé.

Cette rencontre a mis à jour les différences de cultures professionnelles et les ajustements que cela nécessitait. Le Samu Social a mieux appréhendé les besoins des médecins et des infirmier·e·s en termes de compréhension du parcours de soin du patient et des éléments concrets sur lesquels s'appuyer pour réaliser des orientations adaptées. La PASS a mieux intégré les attentes du Samu Social dans la posture d'aller-vers qui consiste dans un premier temps à tisser du lien avec la personne avant de s'engager dans un parcours de soin.

Des ajustements ont aussi été abordés, telle la transmission d'informations au téléphone : les appels du Samu Social visent essentiellement à prendre des nouvelles de la personne et pas forcément à obtenir des informations médicales précises sur son état de santé. Ainsi, il a été convenu que les informations médicales ne seraient données que si cela est strictement nécessaire et utile à la prise en charge de la personne depuis le Samu Social.

Ces réflexions, qui interrogent chacun dans ses habitudes et sa culture professionnelle ont pu être complétées lors de la formation proposée par le RSRH sur le secret professionnel partagé. Cette rencontre, animée par un professeur de droit, un médecin de l'ARS et la responsable d'un comité éthique, à l'initiative du RSRH, a permis d'approfondir les termes de secret professionnel et de secret professionnel partagé.

Tous les professionnel·le·s n'ayant pas pu participer aux deux temps, il y a un enjeu à partager ces éléments de réflexion et à être capable de les transmettre aux nouveaux salarié·e·s de chacune des équipes.

En 2023, 153 personnes ont été rencontrées par la PASS, représentant 264 rencontres.

### **3.6.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF**

Le renouvellement des équipes a conduit au besoin de « réapprendre » à travailler ensemble. Pour cela, suite à la demande exprimée par les équipes, une journée de travail en commun a été organisée le 28 septembre 2023.

Cette journée a eu lieu aux grandes voisines grâce au prêt gracieux d'une salle par FNDSA. Coconstruite par les deux équipes, elle avait pour objectif d'améliorer la collaboration des deux services.

La journée a été divisée en deux séquences. Le matin, une intervenante extérieure a animé un photolangage sur les représentations des professionnel·le·s concernant les missions de chacune des équipes et sur les formes de la collaboration. Ce temps a permis à chacun de parler de ses représentations et de ses attendus en termes de partenariat.

La deuxième partie de la journée concernait la construction du co-accompagnement des personnes à partir de thématiques choisies par les équipes : rejet/silence, propos suicidaires, santé psychique et somatique.

Cette journée a permis de resserrer les liens partenariaux entre le Samu Social et l'Interface SDF.

En 2023, Interface SDF a rencontré 294 personnes avec le Samu Social, représentant 1025 rencontres.

## **3.7. Représenter, sensibiliser, former et témoigner**

Sous diverses formes, les professionnel·le·s du Samu Social sont amenés à partager leur expérience, leur connaissance, leur réflexion tout au long de l'année.

### **3.7.1. Samu Social et partenariat**

Le Samu Social est inscrit dans un réseau dense de partenaires. Les professionnel·le·s et la cheffe de service participent à plusieurs instances locales et nationales.

- Le Samu Social est membre des commissions d'attribution d'Un chez soi d'abord (2 professionnel·le·s sont présents à l'ensemble des commissions) et de la Zone Libre.
- Nous participons à la commission urgence et à la commission isolées de la MVS. Nous avons été sollicités sur les réunions de coordination de la veille sociale, précurseur de la création du poste de coordinateur de la veille sociale porté par la MVS suite à la circulaire sur les SI-SIAO. Nous sommes également présents au sein du COTECH pour la rédaction du rapport sur le sans-abrisme piloté par la MVS. Nous avons participé au groupe de travail sur la réécriture du règlement intérieur de la commission urgence. Nous participons aux rencontres du réseau habitat précaire et aux cellules squats et bidonvilles de la DDETS. Ces instances nous permettent d'être informés des actualités du territoire, des décisions institutionnelles et de partager notre connaissance du terrain.
- Nous sommes membres du RSRH (Réseau Social Rue Hôpital) au sein duquel nous participons à des groupes de travail et à des réunions thématiques. Nous sollicitons également régulièrement sa coordinatrice sur des situations complexes.
- Nous participons à la nuit de la solidarité 2023 et au COPIL pour l'organisation de la nuit de la solidarité 2024.
- Cette année, nous avons été invités à participer à une des rencontres de l'association accueil de jour Rhône Métropole afin de réaffirmer nos liens étroits avec les accueils de jour du territoire.

- Nous participons aux GTN (groupes de travail nationaux) organisés par la FNSS. Nous avons participé à l'organisation de la journée du 23 juin consacrée aux référentiels des Samu Sociaux, organisée à Villeurbanne, pour les partenaires de la région.
- Nous coordonnons avec la Croix-Rouge, le collectif Interactions de rue permettant la mise à jour de la fiche de maraude alimentaire, la mise en lien des maraudes alimentaires bénévoles et la proposition de temps de sensibilisation pour les bénévoles. Cette année deux temps de sensibilisation ont été organisés. Un temps dédié à la réduction des risques avec le CAARUD Ruptures et un temps dédié aux travailleurs du sexe avec l'association Cabiria.

### **3.7.2. La formation : accueil d'étudiants et interventions en école**

Nous accordons une place importante à la formation car elle permet d'expliquer la spécificité du travail de rue et de la posture d'aller-vers, de témoigner de situations rencontrées ou encore de venir questionner les représentations et les pratiques autour de la grande précarité.

Nous accueillons chaque année en alternance un étudiant·e de 3<sup>ème</sup> année ASS ou ES. Cette année, nous avons accueilli Sarah Brisebras, étudiante éducatrice spécialisée, de septembre 2022 à avril 2023, et Garance Clerc-Aufrere, étudiante assistante sociale, de septembre 2023 à avril 2024. Ces accueils de stage longs permettent d'accompagner ces jeunes professionnel·le·s dans la construction de leur pratique professionnelle. Les stagiaires sont accompagnés par 2 professionnel·le·s de l'équipe.

Nous intervenons également en cours de formation, soit sur des modules de sensibilisation à la « grande précarité », soit sur des modules présentant le contexte d'intervention du Samu Social et le travail associé. En 2023, nous sommes intervenus auprès des structures suivantes :

- Le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours dans le cadre de la formation initiale des pompiers professionnel·le·s
- L'IFSI de Villefranche-Sur-Saône
- L'institut de formation Ocellia
- Le conseil Villeurbannais de la jeunesse

Deux professionnelles du Samu Social sont investies dans le collectif SOIF. Celui-ci vise à mettre en lien les pratiques de terrain, la recherche et la formation pour favoriser l'évolution des organisations et permettre la diffusion des résultats de la recherche dans les formations et dans les pratiques. Sa volonté est également de garantir une prise en compte constante et réelle des réalités de terrain dans les activités de recherche, par une méthodologie de recherche inclusive et participative.

### **3.7.3. Immersions et visites officielles**

En 2023, le service a accueilli en journée et en soirée différents partenaires, étudiant·e·s, professionnel·le·s d'ALYNEA et élu·e·s. C'est l'occasion de faire découvrir la réalité du travail de rue, la spécificité de la posture d'aller-vers et de partager notre connaissance du terrain.

## **3.8. PROJETS LOISIRS**

L'accès aux loisirs peut sembler « décalé » pour des personnes en situation de grande précarité. Pourtant, c'est un support au lien et un moyen pour les personnes de renouer avec du plaisir et de l'envie. C'est un moment hors du temps de rencontre de rue avec les professionnel·le·s du Samu Social et/ou avec d'autres personnes. Il s'agit de moments où les personnes peuvent s'évader de leur quotidien, se projeter dans un ailleurs. C'est l'occasion de partager un moment en dehors des démarches administratives et de santé avec les professionnel·le·s du Samu Social.

Les premières propositions de sorties loisirs en 2023, ont convaincu à la fois les professionnel·le·s et les personnes. Et, au fur à mesure de l'année, des initiatives ont vu le jour : sortie au parc de la tête d'or, match de foot féminin, sortie bibliothèque, balade à Fourvière, sortie au lac de Paladru...

L'association ALYNEA a proposé cette année un séjour montagne avec l'association 82-4000. Une personne accompagnée par le Samu Social a pu y participer. Il s'agissait d'un séjour d'une semaine proposant aux personnes de découvrir les sports de montagne : escalade, randonnée, viaferrata, alpinisme...

Les professionnel·le·s ont accompagné cette personne dans le projet : participation à la réunion d'information, recherche de vêtements, constitution de la valise, accompagnement jusqu'au point de départ, accompagnement au retour... La personne nous a témoigné à la fois la joie procurée par ce séjour et la difficulté de retourner au quotidien de la rue.

Cette expérience a permis à la personne de préciser son projet d'hébergement (caractéristiques du CHRS) et également de s'investir dans un second temps dans d'autres activités de loisirs (escales solidaires, projet photo du Samu Social et de la Maraude jeunes, etc.)

---

### Une personne accompagnée par le Samu Social depuis octobre 2021

*« Si on sort, c'est bien, tout c'est bien. N'importe quoi c'est bien l'important c'est de sortir, c'est une opportunité sinon on reste là (à la rue, ndlr).../... avec une sortie, j'oublie la vie quotidienne.../... on discute, on s'amuse, on parle chacun de sa vie, si j'étais resté ici je saurais rien comme ça.../... Moi, je pense à rien (comme sortie, ndlr) car je dois me débrouiller pour les cigarettes, pour manger... Je préfère qu'on me propose. »*

*Votre meilleur souvenir de 2023 ?*

*« La montagne ... on est obligé de franchir un obstacle, il faut du courage, on peut pas abandonner ... on a franchi un obstacle ensemble»*



## PERSPECTIVES 2024

La situation du sans-abrisme a un fort impact sur les personnes à la rue et les professionnel·le·s. Dans ce contexte, il y a un enjeu fort à conserver la ligne directrice du Samu Social.

Dans cet objectif et pour réaffirmer sa ligne de sens le service a travaillé à la réécriture du projet de service à l'été 2023. En 2024, le projet de service va être présenté aux conseils d'administration d'ALYNEA pour une validation. Cet outil sera le guide pour les années à venir pour l'ensemble de l'équipe. Il servira de cadre vigilant pour ne pas basculer dans une vision humanitaire du Samu Social où la vulnérabilité des situations prendrait le pas sur l'accès au droit pour tous.

Le travail autour du projet de service a permis de réaffirmer l'importance de l'accompagnement renforcé des personnes en non-recours et d'identifier des axes de travail permettant de faire progresser les pratiques du Samu Social.

Devant l'augmentation des personnes rencontrées, nous devons poursuivre notre travail d'évaluation fine des situations, notre travail d'alerte et notre contribution à des instances permettant de partager notre connaissance du terrain. Un travail photographique avec le collectif ITEM est en cours de déploiement avec les personnes accompagnées, le Samu Social et la Maraude Jeunes. Il pourra être un levier supplémentaire pour le travail de sensibilisation.

Cette hausse des indicateurs nous conduit également à être interpellés par différents professionnel·le·s en lien plus fréquents avec des personnes en grande précarité : soignant·e·s, sapeurs-pompiers, agents de sécurité, agents TCL, salarié·e·s des centres commerciaux... Ces interpellations nous conduisent à la fois à développer notre réseau et à réfléchir des actions de sensibilisation pour une prise en charge plus adaptée des personnes sans chez-soi.

La formation et la sensibilisation des professionnel·le·s à la grande précarité est un enjeu fort pour l'année 2024, dans la lignée des préconisations de la « Plateforme de lutte contre le sans-abrisme » : « Personne n'est discriminé en raison de son statut de sans-abrisme ». Pour cela, un groupe de travail s'est mis en place avec le soutien de l'IREPS et du pôle formation d'ALYNEA.

Enfin, rappelons que les professionnel·le·s du Samu Social portent une charge importante : celle d'aller à la rencontre de ceux qui n'ont pas de chez soi, d'écouter les histoires de vie et d'accompagner avec la mince réalité des possibles. « Les métiers de la rue (...) sont emplis d'une extraordinaire complexité dont il est difficile de rendre compte. Ici se mêlent le meilleur et le pire, le laid et le beau, la désespérance et les plus beaux espoirs »<sup>4</sup>. Les tendances actuelles peuvent induire du désespoir chez les personnes et chez les professionnel·le·s. En 2024, il nous incombera encore de transformer ce désespoir et cette impuissance au service du droit de toutes les personnes sans toit.

---

4 André GACHET « Sans-abri au cœur de la ville. Rendre visible, comprendre, alerter, agir », 2023

Merci à nos financeurs :

